



69, cours Camille Pelletan
Tél. 04.90.56.26.47 - Fax. 04.90.56.40.96
13300 SALON DE PROVENCE
<http://www.actusimmo.com>
E mail : info@actusimmo.com

CONDITIONS D'ACCES A LA LOCATION

Vous gagnez au moins 3 fois le montant du loyer et vous n'avez pas besoin d'un garant

- Ø Vous êtes titulaire d'un Contrat de travail à Durée Indéterminée (C.D.I.) hors période d'essai.
- Ø Vous êtes Travailleur Non Salarié (T.N.S) ou rémunéré à la commission
- Ø Vous êtes Retraités.

Vous gagnez au moins 3 fois le montant du loyer et vous avez besoin d'un garant

- Ø Vous êtes titulaire d'un Contrat de travail à Durée Indéterminée (C.D.I.) en période d'essai.
- Ø Vous êtes titulaire d'un Contrat de travail à Durée Déterminée (C.D.D.).

Vous gagnez entre 2 et 3 fois le montant du loyer et vous avez besoin d'un garant

- Ø Vous êtes titulaire d'un Contrat de travail à Durée Indéterminée (C.D.I.) hors période d'essai.
- Ø Vous êtes Travailleur Non Salarié (T.N.S) ou rémunéré à la commission.
- Ø Vous êtes Retraités.

Vous n'avez pas de revenus et vous avez besoin d'un garant

- Ø Vous êtes Etudiant.

NB :

- Ø Le revenu de la personne qui se porte caution solidaire (Le Garant) doit représenter au moins 3 fois le montant du loyer.
- Ø La résidence fiscale de la personne qui se porte caution solidaire (Le Garant) devra être située en France métropolitaine.
- Ø Les revenus de la caution et du locataire ne se cumulent pas pour le calcul de la solvabilité.
- Ø Le revenu à considérer est égal au cumul des ressources nettes annuelles au sens du Code Général des Impôts plus les allocations diverses et pensions reçues, imposables ou non.